- Adoption internationale et nationale -

Nés sous X à Lorient. La tendresse d'abord.



Le Télégramme - par Gaël Le Saout - 12 novembre 2009

Depuis un an, le Pôle femme- mère-enfant lorientais a mis en place un protocole pour l'accueil des mamans voulant accoucher sous X. Et pour leurs enfants. Afin que paroles et actes soient encadrés par le maximum de bienveillance, pour l'un et pour l'autre. Reportage.



Le petit coffret est bleu et vert. Des couleurs gaies. Desdessins enfantins. Un petit cahier à l'intérieur. Uncrayon. De quoi écrire les premières notes et coller les premières photos d'une existence. C'est le carnet de vie que l'équipe de néonatalogie du Pôle femme-mère-enfant offre aux nourrissons nés sous X dans le service. Ils ne sont pas des dizaines, mais tout de même trois à quatre chaque année. L'équipe constitue aussi une petite cagnotte pour leur acheter un doudou. Ces enfants nés sous X resteront trois jours ici, avant qu'une famille d'accueil ne vienne les chercher.

« On va le câliner, le bercer »

« Ce bébé qui arrive chez nous, il est né de l'anonymat de sa maman mais pas de l'anonymat du soignant », explique Béatrice Ummenhover, la cadre puéricultrice du service. « Une puéricultrice volontaire va s'occuper de lui pendant les trois jours. Elle va le câliner, le bercer. Elle sera prise en photos avec lui, on collera ces images dans son carnet de vie. Elle s'y présentera aussi, lui racontera son premier bain, sa première nuit, son premier biberon... Tout ce qui fait que ce nourrisson aura tout de même une trace de ses premiers jours d'existence, comme tous les autres enfants... Il a une histoire différente, mais il a aussi une identité ». Ce bambin, il portera peut-être le prénom que sa maman lui a choisi. Ou pas. Elle aura peut-être eu envie de le voir. Ou pas. Tout relève de son choix. « Certaines choisissent d'arriver à la maternité uniquement pour accoucher, d'autres se font suivre ici dès le début de leur grossesse », raconte Christine Trouillet, l'une des neuf assistantes sociales du Pôle femme-mère-enfant. « Dans tous les cas, nous appliquons désormais le protocole sur lequel nous avons travaillé pendant près de deux ans et qui est activé depuis un an ». Concrètement, dès que la future maman demande à accoucher sous X, on lui explique

toutes les possibilités qui s'offrent à elle (abandon pour adoption avec tout de même trace de la filiation, aides existantes pour les mamans dans le besoin...). Si au bout du parcours, elle tient toujours à rester anonyme, l'ensemble de son dossier le sera également. « Nous refaisons toutes les prises de sang et analyses pour qu'il ne puisse y avoir de connexion possible avec son précédent dossier où son nom apparaît. Elle choisit un prénom d'emprunt qui apparaîtra tout au long de la procédure et c'est aussi sous ce prénom qu'elle sera appelée en salle de consultation », explique Katia Pélissier, sage-femme à la maternité. Depuis le début de l'année, le Pôle femme-mère-enfant a enregistré deux accouchements sous X. « Les deux mamans sont revenues sur leur décision après l'accouchement. Nous avons donc refait entièrement leurs dossiers, avec leur véritable identité. Et elles sont reparties avec leur bébé », raconte, avec le sourire, ChristineTrouillet. Car la maman peut revenir sur son anonymat, pendant sa grossesse et dans les deux mois qui suivent l'accouchement.

Une enveloppe cachetée avec leur véritable identité



Contrainte obligatoire pour ces femmes, le jour de l'accouchement, elles doivent laisser une enveloppe fermée aux sages-femmes, avec leurs véritables nom et prénom ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter si elles décèdent. « C'est arrivé une fois, raconte Christine Trouillet. Dans le cas contraire, nous leur rendons leur enveloppe, toujours cachetée, lorsqu'elles quittent le service gynécologie où elles sont hospitalisées. Elles ne sont pas en maternité, ce serait trop difficile à vivre pour elles ». On leur propose aussi, si elles le souhaitent, de laisser un petit mot dans le dossier de leur bébé. Un dossier qui partira ensuite vers le service d'aide sociale à l'enfance. Elles ont deux mois aussi après l'accouchement pour pouvoir faire cette démarche. « Chaque histoire est différente, explique Katia Pélissier. Il n'y a pas de profil type. On voit des femmes de tous les âges mais aussi de toutes les catégories socioprofessionnelles. Le seul point commun, c'est qu'elles vivent toutes une situation très douloureuse ». « Et qu'il est très difficile pour nous, personnel hospitalier, de les voir partir comme cela... Seules. Vraiment seules », ajoute ChristineTrouillet. Ne pas juger, uniquement accompagner en gardant sa position de soignant mais avec toute l'empathie nécessaire dans ce genre de situation... C'est aussi pour aider les personnels dans ce parcours exceptionnel que le protocole était devenu important. « Il nous permet d'avoir une trame à suivre dans des situations qui sont peu fréquentes, donc peu pratiquées. Il est primordial que nous suivions tous la même démarche afin que nos paroles et nos actes soient toujours dans la bienveillance pour la maman et pour l'enfant ».